



Litiges avec les assedic indemnisation non payes

Par **sardine73**, le **14/06/2010** à **09:39**

Bonjour,

j ai un souci avec les assedic je suis réinscrite depuis le mois de septembre 2009 ,car j étais en fin de droit je suis actuellement a 20.58 euro par jour ,je suis intérimaire et la société qui m emploie nous fait des contrats de 2 mois et demi et nous mais en tiers temps pendant 5 semaines et c est là que les assédic prennent le relais ,donc j ai travaillé du 25 01 10 (salaire: 310.55) du 010210 '(salaire:1205.48)du 01 03 10(salaire:1377.55) et du 010410(salaire:1067.18)donc sur cette fiche de paie(avril) il y a(je travaille de nuit) (30.68 HN a 9.64 donc 295.76-H jour ferié 7.67 a73.94 - majoration de nuit 42.68a 0.96 donc 41.15 HRES diverses non trav-4.32a 9.64 donc 41.64-PR incommodité nuit 5.00 a 2.02 donc 10.12 - INDEM fin de mission 4065.06 a 10% donc 406.50 et congés payes 4471.56a 10 % donc 447.16 ce qui fait un total de 1336.15-les charges retenues'293.77 total de ma fiche de paie du mois d avril est de 1067.18 donc j ai fait ma déclaration par internet comme d habitude et les assedic ont estimé que j ai travaillé 14 jours et mon payé que 16jours a 20.58 qui fait un total de 329.28 ' euro alors que je n ai travaillé que 30heures.68 mn , mais quand j ai envoyé ma fiche de paie le 12 avril (car nous sommes payés le12 du mois et j envoie ma de payes aux assedic ils m ont envoyé un courrier en m indiquent que pour eux j avais travaillé le mois complet et que le mois prochain il retiendrai la sommes qu il m avait versé (ils se sont bases sur ce que j avais perçu et non sur ce que j ai travaillé alors que normalement les ind de fin de mission ne sont ne sont pas prise en compte puisque nous avons des employes précaires et pour ce mois ci j ai repris le travail j ai travaillé 30h.42 et j ai perçu 268.79 donc j ai envoyé mon bulletin de salaire et a ce jours les assedic m ont versé la sommes de 61.74(car il ont retenue le trop perçu du mois dernier alors encore se mois ci il ne me paie que sur 16 jours il me mette vraiment dans la galère , je les ai appelé et pour eux tout est normal et comme nous ne pouvons plus les rencontré tous ce fait par téléphone il ont vite fais de mettre fin a la conversation. Alors je voudrai savoir s ils ont le droit et quel recours je peux avoir.(quand il s

agit de vous radié il se base sur les heures travaillés mais pour nous indemnisée,il se bases sur nos salaires)En attente d une réponses de vôtres part ,je vous en remercie d avances si on peut me guider merci